



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1982-1983

22 FEVRIER 1983

PROPOSITION DE DECRET

VISANT A MODIFIER L'ARTICLE 2, ALINEA 3,
DU DECRET DU 12 DECEMBRE 1977
PORTANT STATUT DE LA RTBF (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA RADIO-TELEVISION
PAR M. **G. PIERARD**

(1) Voir Doc. Conseil 91 (1982-1983) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Radio-Télévision (1) a consacré deux réunions, le 19 octobre 1982 et le 22 février 1983, à l'examen de la proposition de décret visant à modifier l'article 2, alinéa 3, du décret du 12 décembre 1977 portant statut de la RTBF, de M. R. Gillet et consorts.

1. EXPOSE INTRODUCTIF DE L'AUTEUR

L'auteur de la proposition a rappelé que l'article 2 du décret du 12 décembre 1977 portant statut de la RTBF ne prévoit pas qu'une priorité soit accordée aux œuvres des artistes appartenant à la Communauté française de Belgique.

Le fait que la RTBF ne soit pas toujours disposée à favoriser la consécration de nos artistes oblige trop souvent ceux-ci à s'expatrier et à acquérir la célébrité dans des pays voisins. Ils y perdent parfois, du reste, jusqu'à leur nationalité : c'est ainsi que la radio française a pu qualifier récemment, au cours d'une de ses émissions, l'écrivain Stanislas-André Steeman de « Simenon belge » !

Le texte proposé ne modifie pas fondamentalement la politique menée par la RTBF mais constitue un apport à sa mission : le terme « équitable » impose, dans les missions de la RTBF consacrées à la musique, à la chanson et au cinéma, de désigner clairement la place des auteurs de la Communauté française de Belgique.

2. DISCUSSION GENERALE

Un membre a fait référence aux textes législatifs en vigueur au Québec en cette matière.

Au Québec, un nombre de minutes déterminé est réservé obligatoirement, chaque jour, aux auteurs, compositeurs ou interprètes canadiens. Or, cette législation est souvent détournée, par exemple en faisant interpréter par des chanteurs canadiens des œuvres en langue anglaise.

On peut donc s'interroger sur l'utilité de légiférer sur ce point, d'autant plus que le terme « équitable » peut s'interpréter en sens divers.

Enfin, le fait que nos artistes passent ou non sur les antennes de la RTBF n'est pas la seule cause de leur expatriation; on peut se demander par ailleurs si le moment est bien venu de décourager les personnes qui, à la RTBF, font un effort de promotion dans le sens souhaité par l'auteur.

Un autre membre a considéré que, s'il est difficile de s'opposer au principe de la proposition, celle-ci est cependant condamnée à demeurer un vœu pieux.

L'auteur a rétorqué que son texte n'est pas un simple vœu pieux, puisqu'il tend à modifier le statut de la RTBF. Il ne voit pas non plus en quoi il pourrait décourager ceux qui, au sein de l'Institut de Radio-Télévision, tentent de promouvoir les artistes de notre Communauté. En effet, la RTBF peut, demain, avoir une autre politique en cette matière; la composition du Conseil d'administration peut changer : pour ces motifs, une inscription au statut est indispensable.

Les programmes visés par la proposition, a encore précisé l'auteur, sont essentiellement les programmes du matin en radio, au cours desquels les œuvres programmées sont, pour 80 p.c., interprétées en langue anglaise.

Un membre a fait remarquer que de nombreux groupes musicaux belges d'expression française chantent en anglais. Il a également demandé à l'auteur s'il considère qu'une émission consacrée à l'interprétation de musique étrangère par un pianiste belge, par exemple Jean-Claude Vanden Eynde, ne constitue pas une promotion d'un artiste belge.

Un autre membre a estimé qu'il convenait de préciser un certain nombre de choses et notamment qu'il ne s'agit pas ici d'inscrire un certain nombre de minutes, mais un principe. Sait-on par exemple que le Théâtre National est contraint, chaque année, de mettre à l'affiche un certain nombre de pièces d'auteurs belges mais qu'il ne le fait pratiquement jamais ? Les autres pays de la Communauté française internationale font davantage pour leurs auteurs que notre Communauté.

Un commissaire a contesté que nos artistes soient contraints de s'expatrier : ils cherchent en réalité à se faire connaître d'un public plus large. Le dépôt de la proposition de décret ne se justifie pas; il faut s'abstenir de tout sectarisme culturel.

L'auteur a répondu en faisant référence à son texte : il n'y a là aucune trace de « secta-

(1) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Biefnor (président), Burgeon, Collignou, Cornet d'Elzius, De Decker, Deleuze, Ducarme, Grafé, Lagasse, Mordant, Mottard, Rigo, Wauthy et Piérard (rapporteur).

Ont assisté aux réunions : MM. de Clippele, R. Gillet, Outers, Mme Pétry, membres du Conseil; des représentants du ministre-président de l'Exécutif de la Communauté française.

risme culturel ». Il a ajouté que ce terme déplairait assurément à la Société belge des Auteurs, qui l'a aidé à rédiger sa proposition.

Le commissaire a admis que le terme « sectarisme » soit excessif. Il vaudrait mieux parler de « complexe culturel ». Quant à la Société belge des Auteurs, elle est un groupe de pression comme les autres, et n'a pas à dicter au Conseil de la Communauté française une ligne de conduite.

La RTBF — et c'est la première fois, a souligné le membre, qu'il prend une position positive à l'égard de cette institution — a fait un effort réel pour promouvoir la chanson belge d'expression française; il faut lui en savoir gré.

Un autre membre s'est interrogé sur la nécessité de compléter le statut de la RTBF pour répondre à un souci assurément légitime. Ce qu'il faut obtenir, c'est que la RTBF applique réellement l'article 2 tel qu'il est rédigé.

Un commissaire a estimé que la proposition, si elle devait être adoptée, aboutirait à une forme de protectionnisme culturel. La concurrence et la créativité artistique doivent continuer à jouer librement. Le personnel de la RTBF est en contact permanent avec les artistes belges : ceux-ci bénéficient donc déjà d'un avantage par rapport aux autres artistes. Il n'y a pas de raison de leur octroyer un avantage supplémentaire.

La proposition, a ajouté ce membre, cadre parfaitement dans la ligne politique du FDF en matière culturelle : même si elle part de bonnes intentions, elle aboutit à empêcher un brassage culturel qui fait précisément la richesse de notre culture.

En tant qu'ancien membre du Conseil d'administration de la RTBF, un membre a confirmé que la hiérarchie de l'Institut, comme son Conseil d'administration, sont toujours restés attentifs à ce problème. En réalité, le problème fondamental est celui de la part culturelle dans la production totale de la RTBF, part qui tend à se réduire de plus en plus à cause des restrictions budgétaires imposées à l'Institut. C'est le budget toujours diminué de la RTBF qui fait finalement que la part culturelle est insuffisante. De plus, on est trop attentif à la pression des sondages et des taux d'écoute.

Quant à l'exemple québécois, il faut rappeler que le Québec bénéficie d'infrastructures politiques et diplomatiques dont ne disposent pas toujours les Wallons.

Il s'agit donc également d'un problème qui ne dépend pas seulement de la RTBF : celui des relations internationales de la Communauté française.

Un membre a contesté que la Communauté française de Belgique puisse aider à la promotion de nos artistes par le seul fait de disposer de fonctionnaires à Montréal ou ailleurs. La promotion de nos artistes se fait à travers les relations bilatérales, à travers les relations entre les instituts de production et les instituts de radio et de télévision, mais pas par l'intermédiaire de fonctionnaires.

Le représentant du ministre-président de l'Exécutif a souligné que les artistes de la Communauté française, comme la SABAM d'ailleurs, ont reconnu combien l'attitude de la RTBF en cette matière s'était améliorée. Il a ajouté que grâce à un fonds commun à la Communauté française et à la RTBF, une captation supplémentaire de pièces de théâtre jouées par des troupes belges pourra être diffusée cette saison. Quant au cinéma, l'aide de la RTBF au cinéma belge d'expression française ne se limite pas à sa diffusion, mais s'étend même à la production.

Les émissions visées par l'auteur, à savoir les émissions matinales de radio, sont exemplaires, a encore fait observer le représentant du ministre-président de l'Exécutif. Près de 50 p.c. des disques qui sont diffusés lors de l'émission « Musique au petit déjeuner » sont des disques belges, même s'il est vrai que les chansons ne sont pas toujours interprétées en français. Ce sont d'ailleurs ces succès, chantés en anglais, qui sont les rares à rapporter des droits d'auteur.

La question de la programmation à la RTBF, a conclu le représentant du ministre-président de l'Exécutif, ne peut être examinée hors de son contexte : si la chanson française a connu une certaine poussée sur les antennes, ce n'est pas seulement dû à une politique volontariste de la part de la RTBF mais également à une amélioration du produit lui-même (améliorations techniques des studios, nouvelles firmes de disques, etc.).

Ce n'est pas la télévision qui crée la demande, mais s'il y a un bon contexte global, la promotion peut se faire de façon efficace. L'exemple du Québec est positif, mais il est dû au fait que des options importantes ont été prises au Québec en matière d'industries culturelles.

Sur proposition du Président, la commission a ensuite décidé de suspendre l'examen de la proposition dans l'attente de relevés chiffrés relatifs à la participation d'artistes et d'auteurs de la Communauté française aux émissions de la RTBF, pour deux mois de référence distincts. Ces renseignements sont parvenus au Président de la commission le 7 janvier 1983 et sont joints en annexe au rapport.

Par ailleurs, à la demande de l'auteur, la SABAM a établi, de son côté, des statistiques qui sont également annexées au présent rapport.

3. DISCUSSION GENERALE ET VOTE

(réunion du 22 février 1983)

L'auteur, après avoir examiné les documents transmis à la commission, s'est dit convaincu plus que jamais de la nécessité de sa proposition. Il s'est dit sceptique, par ailleurs, à propos de certains chiffres donnés par la RTBF, par exemple pour la proportion de musique francophone dans l'émission « Musique au petit déjeuner ».

Un membre a rappelé que la proposition émanait de la SABAM. Lors de l'analyse des statistiques, l'objectivité commande donc à la commission de choisir plutôt celles de la RTBF à laquelle on est en train de faire un mauvais procès.

Un commissaire a fait observer qu'il y avait à la RTBF une foule d'émissions de nature différente et que certaines se prêtaient mal à la diffusion d'œuvres de la Communauté française. La proposition ne pourra donc pas être partout respectée. Le commissaire a estimé qu'il valait mieux faire confiance aux goûts et à la compétence personnelle des programmeurs de la RTBF.

Un autre membre a dit refuser de participer à toute controverse sur des statistiques. Il a relevé avec plaisir l'hommage rendu en cette circonstance à la RTBF par plusieurs membres qui, d'ordinaire, font preuve à son égard de beaucoup moins d'estime. Il a conclu

en soulignant que la proposition — dont le seul défaut est peut-être sa formulation trop floue, mais peut-on trouver mieux ? — attirerait l'attention des responsables des programmes sur le souci manifesté par les membres du Conseil de réserver, sur les antennes, une part équitable au patrimoine de la Communauté française.

Le représentant du ministre-président a précisé que l'Exécutif ne s'opposait pas à la proposition telle qu'elle est rédigée; le Président a souligné que c'est la première fois que l'Exécutif de la Communauté française accepte de modifier le décret organique de 1977.

L'auteur, en conclusion, a précisé qu'il n'entrait pas dans ses intentions de faire un procès à la RTBF; il s'agit d'attirer l'attention des responsables de la RTBF sur une question essentielle.

L'article unique de la proposition de décret, mis aux voix, a ensuite été adopté par 5 voix pour et 6 abstentions.

Deux membres se sont abstenus parce qu'ils estiment que la RTBF remplit correctement sa tâche en cette matière et qu'il ne faut pas la lui compliquer.

Au nom de son groupe, un membre a motivé son abstention en déclarant que, pour une fois, un mauvais procès était fait à la RTBF.

La commission a déclaré faire confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,
G. PIERARD.

Le Président,
Y. BIEFNOT.

ANNEXES

COMMISSION DE LA RADIO-TELEVISION
S.G./C.H.

Le 20 janvier 1983.
1000 BRUXELLES
Rue de la Loi 6

Cher Collègue,

Comme vous vous en souviendrez, notre Commission avait décidé de suspendre l'examen de la proposition de décret de M. R. Gillet et consorts « visant à modifier l'article 2, alinéa 3, du décret du 12 décembre 1977 portant statut de la RTBF » (doc. 68 (1980-1981) - n° 1) dans l'attente de données chiffrées relatives au temps consacré, dans les programmes de la RTBF, aux artistes et auteurs de la Communauté française de Belgique.

Ces renseignements nous sont parvenus et vous voudrez bien les trouver en annexe.

Il s'agit :

- 1° de statistiques établies par la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM) à la demande de M. R. Gillet (annexe 1);
- 2° de relevés établis par les services de la RTBF pour les mois de décembre 1981 et juin 1982, ainsi que d'une copie de la lettre de l'administrateur général commentant ces tableaux (annexe 2).

Je vous souhaite bonne réception de ces documents et vous prie de croire, cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Y. BIEFNOT,
Président.

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ BELGE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS

RTBF — Statistique : Temps d'émission

Station d'émission	Œuvres belges protégées %	Œuvres étrangères protégées %	Œuvres du domaine public %
<i>Radio :</i>			
RTBF 1	18,72	78,30	2,98
Hainaut	18,52	78,14	3,34
Liège	19,52	73,74	6,74
Namur-Luxembourg	20,26	77,79	1,94
RTBF 3	4,15	33,73	62,12
Prod. Hainaut à RTBF 1	14,66	82,18	3,16
Prod. Hainaut à RTBF 3	10,17	40,19	49,64
Prod. Namur-Luxembourg à RTBF 1	11,89	83,44	4,67
Prod. Namur-Luxembourg à RTBF 3	6,54	38,44	55,02
Prod. Liège à RTBF 1	13,96	75,34	10,70
Prod. Liège à RTBF 3	1,22	36,67	62,11
Prod. RTBF à Liège	7,31	53,49	39,20
Canal 21	9,43	85,60	4,97
Concerts publics	16,37	38,75	44,88
Emissions mondiales	12,20	81,60	6,20
Total radio	12,64	68,08	19,28
<i>Télévision :</i>			
RTBF 1 TV	17,32	73,58	9,10
RTBF 2 TV	10,46	70,97	18,57
Total TV	16,29	73,21	10,50

RADIO-TELEVISION BELGE
DE LA COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE

L'Administrateur général

Bruxelles, le 7 janvier 1983.

Monsieur Yvon BIEFNOT,
Président de la Commission
Radio-Télévision du
Conseil de la Communauté
Rue de la Loi 6
1000 BRUXELLES

Cher Monsieur Biefnot,

Je vous prie de bien vouloir excuser le retard avec lequel je vous transmets les renseignements que vous m'avez demandés concernant la participation d'artistes et d'auteurs de la Communauté française de Belgique aux émissions de la RTBF. Il s'agit cependant, tout particulièrement en ce qui concerne la radio, d'un travail lourd et fastidieux.

Je possède maintenant les relevés complets pour les 2 mois que vous avez choisis (décembre 1981 et juin 1982). Vous trouverez donc en annexe les listes établissant émission par émission, en ce qui concerne la radio et la télévision, les pourcentages de participation d'artistes et d'auteurs de la Communauté française de Belgique. S'agissant de la radio, une distinction supplémentaire a été opérée. Les tableaux indiquent également les pourcentages de participation d'artistes et d'auteurs de langue française appartenant à un pays autre que la Belgique.

Je ne ferai guère de commentaire à propos de ces tableaux qui me paraissent suffisamment clairs. Ils démontrent en effet l'attention toute particulière que la RTBF accorde aux auteurs et aux artistes de la Communauté française de Belgique.

Je voudrais cependant souligner qu'en vertu de son décret, la RTBF doit contribuer à la mise en valeur non seulement d'œuvres de ressortissants de notre communauté, mais aussi de réalisations d'auteurs et d'artistes francophones appartenant à d'autres pays de langue française.

Cette disposition légale me paraît tenir compte des réalités. La Communauté française de Belgique n'est en effet pas isolée. Elle appartient culturellement à un ensemble beaucoup plus vaste qui comprend notamment la France, le Canada et la Suisse, sans compter les pays africains.

Les productions en provenance de ces différents pays et notamment de France sont abondantes. Elles sont aussi de qualité. La RTBF ne peut les ignorer; elle ne peut contribuer à faire de la Communauté française de Belgique un ghetto culturel, ce qui ne serait certainement pas souhaitable.

Face à la concurrence qu'elle connaît, elle risquerait d'autre part de perdre une part importante de ses auditeurs et de ses téléspectateurs qui iraient chercher dans les émissions d'autres stations ce qu'ils ne trouveraient pas dans les programmes de la RTBF.

Ceci dit, vous constaterez que la RTBF est attentive à apporter un soutien non négligeable aux auteurs et aux artistes belges.

En télévision, on peut relever dans les statistiques que je vous transmets la présence de plusieurs émissions entièrement consacrées à des auteurs ou à des artistes de la Communauté française. C'est le cas de « Neuf poèmes pour le jazz », « La Belge Epoque », « Palmares », « Faites vos jeux ».

D'autres émissions qui accueillent des artistes étrangers ne négligent cependant pas les membres de la Communauté française de Belgique. On relève 30 p.c. d'artistes belges dans « Chansons à la carte », 43 p.c. dans « C'est chouette la musique », 70 p.c. dans « Carrefour J », 25 p.c. dans « Génération 80 », 82 p.c. dans « Lollipop », 50 p.c. dans « Zygomatocorama », pour ne citer que quelques exemples.

Par ailleurs, vous relèverez le nombre particulièrement important de compositeurs belges auxquels il est fait appel pour les indicatifs et les décors sonores des émissions de la RTBF.

En radio, les listes que je vous transmets font également apparaître l'attention privilégiée que la RTBF accorde à la Communauté française de Belgique et aux auteurs et artistes francophones d'origine étrangère.

Quelques exemples permettent de mettre en évidence la part d'œuvres belges dans l'ensemble des émissions :

« Musique au petit déjeuner »	: ± 45 p.c.
« Liège Matin »	: ± 32 p.c.
« Midi Musique »	: ± 73 p.c.
« Senior Radio »	: ± 25 p.c.

Enfin, vous pourrez constater que les émissions dramatiques de la radio permettent une mise en valeur importante des auteurs et des artistes de la Communauté française, de même d'ailleurs que les émissions d'information culturelle.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur Biefnot, à mes sentiments les meilleurs.

L'Administrateur Général,

R. WANGERMEE.

Centre de production de Bruxelles

Décembre 1981

Titre de l'émission	% œuvres francophones belges	% œuvres francophones étrangères	% œuvres étrangères non francophones
Delta	25	—	75
Dynamique	78	20	2
Musique au petit déjeuner	46,5	34,5	20
Dramatiques	68	32	—
Musique matinale	4	12	84
Illustration agenda concerts	11	28	62
Quotidien de la musique	6	17	77
Horizon pour l'après-midi	1	8	91
Tribune discophile	3	4	93
Variations - Mélanges	—	70	30
Intermèdes	2	5	93
Du toc ou toc	—	16	84
Relais opéra Monnaie et Wallonie	—	12	88
Musique aujourd'hui	15	—	85
Magazine de l'orgue	—	—	100
Plateau tournant	—	18	82
Votre disque réveil	5	21	74
Relais différés de l'étranger	—	5	95
Tribune des compositeurs (Unesco)	—	—	100
Mille et une voix	—	30	70
Récital	36	5	59
Petit concert du samedi	—	—	100
Dossier musique	—	—	100
Indicatif station	100	—	—
Vie de Bartok	—	—	100

Centre de production de Bruxelles

Juin 1982

Titre de l'émission	% œuvres francophones belges	% œuvres francophones étrangères	% œuvres étrangères non francophones
Mémoire du théâtre belge	100	—	—
Studio théâtre	100	—	—
Musique au petit déjeuner	44	37,5	18,5
Musique matinale	6	12	81
Illustration agenda concerts	9	19	72
Quotidien de la musique	3	14	83
Horizon pour l'après-midi	10	25	65
Intégrales	—	18	82
Stravinsky	—	—	100
Intermèdes et compléments	—	6	94
Récital	3	34	63
Relais opéra Monnaie	—	43	57
Musique aujourd'hui	—	57	43
Magazine de l'orgue	4	—	96
Plateau tournant	29	12	59
Votre disque réveil	1	23	76
Relais différés de l'étranger	—	2	98
Cantates de Bach	—	—	100
Indicatif station	100	—	—

Centre de production de Liège

Décembre 1981

Titre de l'émission	% œuvres francophones belges	% œuvres francophones étrangères	% œuvres étrangères non francophones
Liège matin	32,6	51,1	16,2
Souvenirs souvenirs + Au jour le jour	14,7	74,5	10,8
Soirée wallonne	94,6	3,5	1,9
Musique mosaïque	—	—	—
On peut rêver...	—	—	—
Les beaux débuts	29,4	58,8	11,8
Du sel sur la queue	—	60	40
Radio tourisme	21,1	49,5	29,4
Musique tout simplement	9,5	8,5	82
Réveillon 31 décembre 1981	5,9	36,1	58
Dimanche à Liège (3xxx)	14,3	10,1	75,6

Centre de production de Liège

Juin 1982

Titre de l'émission	% œuvres francophones belges	% œuvres francophones étrangères	% œuvres étrangères non francophones
Liège matin	32,7	49,6	17,7
Souvenirs souvenirs + Au jour le jour	16,7	76,3	7
Soirée wallonne	94,7	2,8	2,5
Les beaux débuts	29,3	55,1	15,6
Du sel sur la queue	70	23,3	6,7
Radio tourisme	16,7	56,4	26,9
Musique tout simplement	10	26	64
25 - 50 - 75	12,2	26,7	61,1
Dimanche à Liège (3xxx)	27,1	12	60,9

Centre de production de Namur

Décembre 1981

Titre de l'émission	% œuvres francophones belges	% œuvres francophones étrangères	% œuvres étrangères non francophones
Allo tout le monde	20,5	45	34,5
Vie quotidienne	25	50	25
C'est aujourd'hui dimanche	16	58	26
Théâtre	90	10	—
Sports et musique	16,6	41,7	41,7
D.D. (dimanche)	33,3	50	16,7
Radio Super	11,8	32,5	55,7
Impédance	12,3	6,6	81,1
Marie Clap/Merle moqueur	37,5	25	37,5
La clé de sol	13,5	12,2	74,3
Club du mélomane	24	20	56
Concert en Wallonie	—	9,3	90,7
Une voix, une espérance	25	75	—
Formes libres	16,6	23,3	60,1
A la recherche du temps gagné	16,7	52	31,3
D.D. (samedi)	55	45	—
As et jokers	24,3	48,6	27,1
Senior Radio	25	61,9	13,1
N4 (matin-soir-hebdo)	15,8	69	15,2
Théâtre wallon	89	—	11
Aux quatre vents de la province	4	12	84
Musique boutique	20,8	53,1	26,1
Zone verte	19	42,6	38,4

Centre de production de Namur

Juin 1982

Titre de l'émission	% œuvres francophones belges	% œuvres francophones étrangères	% œuvres étrangères non francophones
Top chrono	—	41	59
Marie Clap/Merle moqueur	28,8	61,9	9,3
Extra times	—	100	—
Allo tout le monde	9,8	63,6	26,6
C'est aujourd'hui dimanche (1 ^{er} programme)	26,6	46,6	26,8
Radio Super	16,5	37,1	46,4
Mise en page	—	25	75
N4 matin	21,2	48,4	30,4
Faut pas croire...	32,4	48,6	19
N4 soir	12	32	56
Senior Radio	56,4	28,2	15,4
Zone verte	13,5	58,4	28,1
D.D. (samedi et dimanche)	25	75	—
C'est aujourd'hui dimanche (2 ^e programme)	10	90	—
Formes libres	—	—	100
Dictionnaire des musiques de Wallonie	100	—	—
Nos chers disparus	26,6	46,6	26,8
Festival de Wallonie	—	—	100
Musique belge	100	—	—
Musique du monde	—	—	100
Trésors de nos discothèques	—	20	80
Productions internationales	—	6,8	93,2
Une voix, une espérance	—	23,6	76,4
Musique pour clavier	—	2,5	97,5
Musique sacrée	—	62	38
Concours chorales amateurs	20,9	30,2	48,9
Concert en Wallonie	21,4	9,5	69,1
Soirée du vendredi (3 ^e programme 21.30 - 23.00)	—	22,7	77,3

Centre de production du Hainaut

Décembre 1981

Titre de l'émission	% œuvres francophones belges	% œuvres francophones étrangères	% œuvres étrangères non francophones
Rencontre	—	9	91
Troisième set	22	73	5
Réveil-matin	15	64	21
A la bonne heure	7	46,5	46,5
Midi-music	21	49	30
Ecole buissonnière	25	70	5
Hainaut-soir	18	45	37
La veillée du jeudi	7,5	49,5	43
Par les chemins du Hainaut	100	—	—
Soirée dialectale	95,5	4,5	—
Temps libre	22	46	32
Hainaut samedi	10	90	—
Disques demandés samedi	36	48	16
Ecole du samedi	12	72	16
Rengaines contre tubes	3	92	5
Les refrains oubliés	6	58	36
Disques demandés dimanche	34	45	21
Alphabet du passé	6	46	48
Zygomatorama	19	70	11
Télescope	41	40	19
Combat musical	22	39	39
En avant les musiques	—	54	46
L'autre parallèle	100	—	—
Compositeurs de chez nous (3 ^e programme)	100	—	—
Troisième programme après-midi	—	—	100
Post face	—	11	89
Musique au futur antérieur	—	—	100
Classique d'ailleurs	—	—	100
Climat	—	100	—

Centre de production du Hainaut

Juin 1982

Titre de l'émission	% œuvres francophones belges	% œuvres francophones étrangères	% œuvres étrangères non francophones
Rencontre	—	—	100
Troisième set	—	—	—
Réveille-matin	8	50	42
A la bonne heure	19,5	47,5	33
Midi-music	73	21	6
Ecole buissonnière	39	55	6
Hainaut-soir	31	69	—
La veillée du jeudi	24	59	17
Par les chemins du Hainaut	100	—	—
Terroir du Hainaut	98	—	2
Temps libre	18,5	61	20,5
Musique classique	19,5	54	26,5
Musique 3 ^e programme samedi	51	8,5	40,5
Hainaut samedi	15	67	18
Disques demandés samedi	22	78	—
Ecole buissonnière samedi	13	87	—
Rengaines contre tubes	10	71	19
Les refrains oubliés	9	66	25
Disques demandés dimanche	22	44	34
Alphabet du passé	—	57	43
Zygomatocorama	40	60	—
Télescope	20	60	20
Combat musical	8	57	35

PARTICIPATION DES ARTISTES, AUTEURS, COMPOSITEURS DE LA CFB AUX PROGRAMMES DE LA RTBF

DECEMBRE 1981

Genre	Nombre de programmes	Apport CFB	En pourcentage
Films et téléfilms	28 longs métrages	1 film CFB (Prune des Bois, réal. Marc. Lobet)	3,5
Téléfilm doublé en Belgique	1 long métrage	La petite Robinson (10 artistes)	
Feuilletons — séries	19 épisodes de 50 minutes	CFB néant	0
Dramatiques captations	1 théâtre pour enfant + 2 théâtres adultes	Majestrix contre Quasimodo Frédéric Latin (Théâtre de l'Épi) La Grammaire (N. Gymnase) (auteur français) Le Canard à l'orange (auteur français) (Théâtre des Galeries)	Auteurs : 0 Compagnies : 100
Courts métrages belges	3 films	2 films CFB (Richard Olivier — Henri Xhonneux)	66
Films documentaires coproduits par RTBF	5 × 50 minutes 1 × 60 minutes	5 × « Refrains du monde » (coproducteur CFB + BRT) 1 × Reichenbach, « Le Temps d'un ballet »	100
Films documentaires en achat	18 documentaires	1 document CFB Fil d'Ariane pour Hubert Goffin	± 5
Théâtre wallon	7 émissions (dont 3 rediffusions)	Zénon l'Épave (Marius Staquet) Ce n'em co po ç'cou-ci (André Hancre) Cabaret wallon Bâtisse à Bethléem (Jean Rivart)	100
Poésie	9 × Poèmes pour le Jazz	9 × 5 minutes Poésie CFB Achille Chavée, Gilbert Varin, Jacques Izoard, Christian Hubin, David Scheinert, Ernest Delève, Georges Linze, Marcel Lecomte, Robert Goffin	100
Opéras — opérettes	3 œuvres	Sang Viennois (ORW) Le Héros (Ancien TRM) L'Escarpolette (Jean Michel Damase, FR3) — Coproduction CTF	75
Musique symphonique	4 × Concertissimo 1 × Concert de Noël (Amsterdam) 1 × Concert Massenet TRM (TRM) 1 × Concert du jeudi Télé 2 (NOS)	2 concerts CFB Orchestre NOS Orchestre TRM (compositeurs CFB — néant)	Orchestres : 30 Compositeurs : 0
Variétés	2 × C'est chouette la Musique Magie et Illusion A qui le gant ? A la belge époque Portrait Jacques Hustin Joan Baez à Notre-Dame Rose de Montreux Baryschnikov Soulier qui vole	Hirschhorn, Devos, Bialek Néant Néant Pévé, Marion, Stéphane Steeman, Paul Louka, Julos Beaucarne, Jo Carlier Jacques Hustin Néant Néant Néant Néant	43 100 100

Genre	Nombre de programmes	Apport CFB	En pourcentage
Variétés (suite)	Allo Bou Bou « Bruxelles » (SRC) Rétro parade Gala Union des Artistes (Paris) Chanson à la Carte	Plastick Bertrand, Isabelle Rigaux, Anne-Marie Noé, Toone Néant Néant Frank Olivier, W. Staquet, Jo Destré, Guy Denis, Jo Baralle	80 30
	1 × Vidéogam		25
Services	9 × Conseils consommateurs		Interprètes : 100 Texte : 100
Variétés (suite)	5 × Carrefour J — (17 artistes)	12 artistes CFB : Philippe Anciaux, André Bialek, Alex Busanel, Michel Dejeneffe, César Boetsen (Groupe The Bet), Albion de Saint-Moulin, Sonia Dufour, Lou and the Hollywood Bananas (Lou Deprijck), The Machines (Paul de Spiegelaere), Plastic Bertrand, Tueurs de la Lune de Miel (Marc Hollander)	70
	4 × Génération 80 (16 groupes)	4 Groupes CFB : Jo Lemaire + Flouze, Machiavel, Bowling Balls (Bert Bertrand), The Piggies (Bert Bertrand)	25
	20 × Lollipop (4 comédiens) (7 chanteurs)	4 comédiens CFB 5 chanteurs CFB Philippe Geluk, Patrick, Cheboud, Joël Smets, Roger Lemaire, Alain de Spiegeleer, Richard Depré, Olivier Battesti, Marianne Peters, Karine Defacq	82
	1 × Facettes (Alain Chamfort)	Néant	
	Diana Ross spécial	Néant	
	2 × Chansons souvenir	Néant	
	1 × Noël Nana Mouscouri	Néant	
	4 × Ligne Rock	Néant	
	4 × Palmarès	A. Bialek, Tueurs de la Lune de Miel, J.M. Troisfontaine, Yves Wiczorek, Lou and the Hollywood Bananas, André Burton, Gibson Brothers, Yves Keugen, Red and Black, Melissa, Isabelle Rigaux, Paul Louka, J.J. Lionel, Twist 81, Box Office	100
	1 × Zygomatorama	Dejeneffe — M. Zygo	50
	7 × Zygo Fêtes	Néant	
	20 × Faites vos Jeux		100
Musique des indicatifs	8 heures 51 minutes	Compositeurs CFB 5 h 07 m	58
Musique des mires et des programmes	75 heures	Compositeurs CFB 18 h 47 m	25

Genre	Nombre de programmes	Apport CFB	En pourcentage
Films et téléfilms	16 longs métrages	Néant	
Feuilletons et séries de fiction	11 épisodes de 50 minutes	Néant	
Contes du mardi	3 × 35 minutes (production Charleroi)	3 × artiste CFB (Robert Delieu)	100
Films documentaires coproduits par la RTBF	1 coproduction	1 × Black Paris (Richard Olivier — CFB)	100
Films documentaires en achat	8 films	Néant	
Opéra — opérette	1 × Lyriquement vôtre	7 artistes CFB : Christiane Gruselle, Monique Depondau, Jean Petit, Pierette Declange, Michael Pieri, Jean Bonato, Danielle Dinant	100
	2 × Opéra	Cendrillon (TRM) Rigoletto (TRM)	
Variétés	2 × Muppet Show	Néant	
	La grande Affiche	Néant	
	Cirque de demain	Néant	
	Chantons français (finale belge)		100
	Musique Mélodie (13 numéros et chansons)	10 artistes CFB : 4 × Annie Cordy 3 × Plastic Bertrand 2 × Jean Vallée 1 × Trio Artenteuil	77
	3 × Festival Chanson française à Spa	3 artistes CFB	25
	2 × Ligne Rock	Néant	
	20 × Faites vos Jeux		100
Variétés (suite)	A qui le gant ?	Néant	
Musique des indicatifs	Environ 5 heures	Compositeurs CFB (environ 2 heures)	± 40
Musique des mires et programmes	Environ 32 heures	Compositeurs CFB (environ 9 heures)	± 30

ADDENDUM 1

Indicatifs (compositeurs CFB)

F. André
L. Kupper
D. Lachsman
E. Gilbert
J. Vallée
Van Rossum
M. Moulin
Agusto
J.F. Lacroix
J. Siroul
Andreani
Geluck-Lafontaine
L. Verderam
P. Alvan-J. Donder

Musique (mires et décors sonores CFB)

A. Rammaert	A.M. Gretry
Agusto	Sweelinck
J.P. Omraedt	C. Merveille
P. Lacirignola	Lafontaine Ph.
P. Bertrand	P. Raepsaet
J. Siroul	Lahna
S. Telly	J. Hustin
Zunants Plankets	J.Y. Duchesne
J. Clément	Jofroi
J.P. Nicolay	Fr. Constant
R. Fourez	M. Moers
A. Gosset	Adamo
Costy-Tysco-Rony	Fr. Glorieux
Asler	Th. Devill
J. Van Hal	E. Pascal
Engelen	P. Dewez
D. Messina	A. Bialek
B. Loncheval	J.P. Deschamp
B. Blanca	Robert
G. Lang	B. Lhoir
Altman	P. Dere
J.C. Delcroix	E. Defacq
R. Thyssen	L. Deprijck
J. Darlier	J.L. Renders
Ph. Decae	B. Jacquain
F. Etienne	Verros
G. Houssa	J. May
J. Brel	F. Coppieters
F. Van Rossum	J. Vannick
Lacomblez Y.	S. Pommec
J. Jongen	J.M. Troisfontaine
M. Quinet	Mary Dary
A. Souris	Sadi
M. Jourdan	J. Paques
G. Malisan	L. Pascal
G. Roguery	W. Staquet
G. Cabav	J. Hubert
D. Deloof	T. Mertens
D. Latour	G. Marchese
P. Alvan	Cl. Maurane
S. Ghisoland	M. Staquet
F. Olivier	Christina « D »
A. Darmor	Chr. Beaver
E. Gilbert	Feyaerts
Geluck	P. Louka
J. Beaucarne	J. Destre